



DELIBERATION n° 15 - 2019

En date du 11 Avril 2019

Portant sur l'approbation du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2019 à 20H15 sur convocation, en date du 5 Avril 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,
M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, AUPETIT BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjointes,
MM. MOUNIER Claude, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, Mme BASSALER Virginie ayant donné procuration à Mme MANDET Mauricette, Mr PAGE Stéphane ayant donné procuration à M. GAILLARD André,

Absents excusés : M. VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Jean-Luc Garcia, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		744 481.90	613 378.74		613 378.74	744 481.90
Opérations de l'exercice	1 732 715.09	1 981 290.29	639 074.88	896 631.44	2 371 789.97	2 877 921.73
Totaux	1 732 715.09	2 725 772.19	1 252 453.62	896 631.44	2 985 168.71	3 622 403.63
Restes à Réaliser en section d'investissement			264 269.42	66 901.37	264 269.42	66 901.37
Totaux Cumulés	1 732 715.09	2 725 772.19	1 516 723.04	963 532.81	3 249 438.13	3 689 305.00
Résultat		993 057.10		-553 190.23		439 866.87
	Excédent +					
	Déficit -					

Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

1. Reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser
2. Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 11 Avril 2019

Le Maire,

-Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Joël GARESTIER

Publié le 12/04/19

Transmis en préfecture le 12/04/19

